

Une bouteille liqueur, maison Rocher Bourgaud.
Une bouteille de liqueur, maison Brun Chauvet.
Un panier de pêche, maison Rastier.
Un lot, magasin Le Printemps.
Une bouteille de Portos, maison Monard.
Vin vieux, café Poncet.
Un lot, Sylvain Perrin.
Un lot, brasserie Hilaire.
Un lot, Cizeron, restaurateur.
Une mitrailleuse, Mme Nébout.
X... Six tasses à café, pot à eau porcelaine, Saladier porcelaine, 2 bouteilles vin vieux, un déjeuner, Paire de bois porcelaine dorée, baguette cycliste, flacon de parfumerie, 2 coffrets de dragées, 2 bouteilles vin vieux.
Et une infinité d'autres lots que nous ne pouvons pas énumérer.
L'administration de la Bourse du Travail de Saint-Chamond déposait, il y a quelques temps, une plainte contre le nommé François Garinand, moutonier âgé de 38 ans, qui s'était emparé d'une somme de 600 francs et avait pris la fuite.
Une instruction fut ouverte et M. Rageys délivra contre Garinand, un mandat d'arrêt.
Des recherches furent faites par le service de la Sûreté et ce matin deux agents mettaient en état d'arrestation le coupable recherché.
Après interrogatoire, le coupable a été conduit au dépôt du Parquet et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.
Entre femmes
C'était hier la journée des batailles de femmes ; deux plaintes de ce genre ont été déposées hier soir entre les mains de M. le commissaire de police de permanence.
A 8 heures, se présentait au bureau central Mme Massotier Eugénie, âgée de 29 ans, ménagère, 3, rue Cugnot. Elle raconta au commissaire de police qu'elle venait d'être frappée de plusieurs coups de bâton par une de ses voisines, la femme Coste, et, en terminant, concluait par une plainte.
Celle affaire n'était pas encore terminée qu'une dame Bernard, demeurant 17, rue Notre-Dame, vint à son tour se plaindre d'avoir été frappée par la femme Charrat, sa voisine.
Le magistrat enregistrera les plaintes et renverra les deux femmes en leur promettant d'ouvrir une enquête.
Précoces voleurs
M. le brigadier de police Froment, se rendait la nuit dernière, vers 3 heures et demie du matin au bureau central pour prendre son service, lorsqu'à l'angle des rues d'Arcole et des Deux-Amis, il aperçut 7 ou 8 gamins, qui, à sa vue, s'empressèrent de dévaler à toutes jambes, en abandonnant une biche de lait.
Celle fuite précipitée attira l'attention de M. Froment, qui, s'il ne put arrêter aucun des voleurs, prit la biche abandonnée et la porta au bureau central.
Elle est au nom de M. Defour Jean, à Saint-Romain-les-Athéux, canton de Saint-Genest-Malifaux.
Une devanure brisée
Dans l'après-midi d'hier, vers 3 heures, une voiture conduite par M. Chénet, laitier, à Saint-Genest-Malifaux, entra place du Peuple, venant de la rue Neuve.
Par un mouvement irrésistible du volancier, le véhicule vint heurter la devanure du magasin de MM. Laru et Perret, situé à l'angle et la brisa.
Une enquête est ouverte.

Les conséquences d'une « noce »
M. Manderron Joseph, âgé de 30 ans, domicilié à Parilly (Rhône), était venu à Saint-Etienne, appelé par ses affaires.
Chemin faisant, il s'arrêta rue de la République, au bar de la Chabrière, et se laissa aller à faire la noce. Il y trouva des agréments qu'il jugea nouveaux et y resta jusqu'à 3 heures et demie du matin.
A ce moment, il voulut quitter ce lieu de délices et constata avec une surprise désagréable — oh ! combien — qu'une somme de 20 à 30 francs lui avait été soustraite. Il alla aussitôt trouver les agents de service place Fourneyron et leur expliqua son cas. Ces derniers, habitués à des vicissitudes de cette nature, le consolèrent tant bien que mal et l'invitèrent à aller déposer une plainte à M. le commissaire de police du premier arrondissement.
Tout regretté, Manderron, qui était un peu gris, les remercia et alla dans un hôtel voisin, se remettre dans un sommeil réparateur des fatigues de la nuit.
Les voleurs
Des procès-verbaux ont été dressés contre le jeune Gouilloux Claude, manœuvre, âgé de 17 ans, inculpé de vol de divers objets au préjudice de Mme Vve Triollet, demeurant 31, rue Tarentaise, et contre des inconnus qui se sont emparés de 10 kilos de saucissons, de 2 kilos et demi de graisse et d'une certaine quantité de vin au préjudice de M. Guichard, passementier, 1, rue de Tardy.
La police fait des recherches pour retrouver les auteurs de ces vols.
Accidents de mines
Voici la liste des accidents de mines signalés hier :
Au puits de la Chama :
— Moulin François, rouleur, à la Terrasse, a été blessé par une pierre à la cuisse gauche.
Au puits de la Loire :
— Poyet Jean, chaudronnier, place du Peuple, est tombé et s'est fracturé le péroné droit.
— Rey Joseph, boiseur, rue du Vieux Montaud, a été blessé au côté gauche de la poitrine.
Au puits Montmartre :
— Frécon Jules, glisseur, rue Roanville, s'est blessé à la main gauche.
— Varenne Mathieu, rouleur, 9, rue des Péniétes, a été contusionné à la main droite.
Au puits Péliassier :
— Granjon Pierre, boiseur, route de St-Chamond, a été blessé à la jambe gauche en heurtant une pelle.

Au puits Saint-Louis
— Dupont André, remblayeur, rue Tiblier-Verne, a été blessé par une benne à la main droite.
Trouvailles
Il a été trouvé par :
— M. Pizay Louis, 14, rue de la Plagne, une montre en argent pour dame.
Dramatique suicide
La dramatique suicide a causé cet après-midi un vif émoi place de l'Hôtel-de-Ville. Un commissionnaire, Sœur Joannès, âgé de 38 ans, dit « Lassiss » s'est jeté du quatrième étage dans la cour de la maison de Rochetaillée, 14, place de l'Hôtel-de-Ville.
A 1 heure 1/2, le désespéré se trouvait place Dorian avec un de ses collègues, lorsque survint le brigadier de police Therb.
— Vous savez, dit Sœur au brigadier, j'en ai assez, je vais me pendre.
M. Therb écouta ces propos en souriant et s'éloigna. Quelques minutes après, il se rendit dans la maison de Rochetaillée et resta un instant dans les escaliers.
A trois heures, au moment où le jeune Jérôme Bruyas, âgé de 15 ans demeurant rue des Chappes, arrivait sur le palier du 4^e étage, il vit Sœur, qui était assis sur le rebord de la fenêtre de la cage d'escalier se pencher en arrière et tomber dans le vide. Le jeune homme descendit aussitôt dans la cour, où il constata que Sœur avait rendu le dernier soupir.
M. Paillet, commissaire de police du 6^e arrondissement fut prévenu et procéda aux constatations légales, tandis que M. le docteur Layral, requis, examinait le cadavre. La mort avait été instantanée. La matière cervicale avait jailli de tous côtés, et le sang sortait d'une immense plaie béante, tandis que des esquilles d'os gisaient autour du corps du malheureux désespéré.
Le cadavre a été transporté à la Morgue.
Sœur Joannès, qui était célibataire, avait encore sa mère, qui habite 4, rue Traversière, où elle exerce la profession de lingère.
Pendant toute l'après-midi, de nombreux curieux ont stationné près du portail de la maison de Rochetaillée, que gardait un agent.

CLINIQUE DU D^r VIARD
13, rue de Paris, 13
Au deuxième étage dans la cour. Exclusivement créée pour la classe ouvrière et les employés peu aisés de St-Etienne et de ses environs.
Consultations : TOUS LES MATINS de 8 heures à 10 heures.
Les Dimanches et Fêtes jusqu'à midi consacrés aux ouvriers et ouvrières retenus à l'atelier dans la semaine.
TRAITEMENT DE TOUTES LES MALADIES
Spécialement :
des maladies des femmes, des enfants et des maladies de la peau et syphilitiques.
Vaporisations et Douches locales
NOTA : La Clinique du Docteur est absolument indépendante de son Cabinet.
CLINIQUE au 2^e étage dans la cour (Classe ouvrière et indigents) : tous les matins de 8 à 10 heures
De 8 à 9 heures du soir : Maladies spéciales.
CABINET au 1^{er} étage sur la Rue Classe aisée, (Commerçants, etc.) tous les jours de 2 h. à 4 heures, Médecine Générale et maladies des femmes.
Amélioration rapide. — Quissac (Gard), le 26 avril 1902. Ma femme souffrait beaucoup de névralgies. Elle a employé le Baume Victor, avec succès. Une amélioration sensible est survenue dès les premiers jours du traitement. Valez Léon. (Sig. légal.)

Cour d'Assises
DE LA LOIRE
L'AFFAIRE
de Saint-Genest-Malifaux
Suite de l'audience du 24 juin.
Non seulement l'audience du matin, mais encore une grande partie de celle du soir a été consacrée à l'interrogatoire des accusés.
Comme nos lecteurs ont pu s'en rendre compte, malgré un compte-rendu que les exigences de notre tirage nous a obligé d'écourter, tous les accusés ont opposé d'énergiques dénégations, seul Boste a donné des détails et ceux-ci ont été abandonnés.
L'audience du soir s'est encore lui qui fait à peu près les frais de la conversation.
Il raconte que Coste et Digonnet avaient trouvé le moyen de correspondre avec lui pour lui recommander de ne rien dire.
Le déteneur soulève naturellement la colère de ses co-accusés qui à plusieurs reprises l'interpellent violemment.
LES TÊMOINS
Ce n'est qu'à 5 heures que commence l'audition des témoins.
M. le docteur Raynaud a examiné les victimes. Sur Jean Mathévet il a relevé les traces de 19 blessures faites avec un corps contondant, notamment au bas-ventre, à la tête et autour du cou, Jean-Baptiste Mathévet a reçu six blessures, au front et aux cuisses, François a reçu des contusions et enfin la « Françoise » portait la trace de blessures au ventre et aux cuisses.
Le témoin vient à la barre guidé par un huissier.
Elle ne reconnaît pas Digonnet, mais elle déclare que 15 ans auparavant, elle a eu à son service un jeune berger du nom de Digonnet, enfant naturel, de la Haute-Loire.
Celle déposition semble gêner considérablement Digonnet.
Les frères Mathévet viennent ensuite faire le récit de l'attentat. Ils disent que ceux qui les interrogèrent parlèrent en patois et les appelèrent par leurs prénoms.
On passe ensuite au voi dont M. Courtaud, instituteur, a été témoin.

DERNIÈRE HEURE
Sénat
Séance du 25 juin.
La séance est ouverte à 2 heures 40 sous la présidence de M. Fallières.
Le président annonce qu'il a reçu communication d'une proposition de MM. Meunier et Massé, et que M. Alicand demande la nomination d'une commission spéciale.
M. Combes demande le renvoi de la proposition à la commission déjà existante des congrégations.
La proposition Meunier et Massé est, par 173 voix contre 98, renvoyée à la commission des congrégations.
Tirages Financiers
Paris, 25 juin
Le n° 91 683, gagne 100.000 francs, Les n° 149.532 — 57.888 gagnent chacun 10.000 francs.
EN SERBIE
Belgrade, 25 juin
Le roi a prêté solennellement serment ce matin à 9 heures, devant la Souditchina et le Sénat. La cérémonie a été très imposante.
Après avoir prêté serment le roi a adressé une proclamation au peuple.
Une revue des troupes a été passée à 10 heures et demie.
Le Congrès des Manufactures de tabac
Paris, 25 juin
Le congrès des ouvriers des manufactures de tabac a continué ce matin ses travaux à la Bourse du travail.
Le principe de la journée de 8 heures et d'une augmentation de deux dixièmes a été maintenu. C'est-à-dire que les salaires actuels pour la journée de 10 heures resteront les mêmes pour la journée de 8 heures.
Après les explications de Mme Vidal de Toulouse, du citoyen Honoré, de Paris, des délégués de Limoges et de plusieurs autres congressistes on a décidé de constituer les sections qui devront faire connaître leur réponse avant 15 jours.
M. Cadenat a donné des explications sur le projet relatif à l'abaissement de l'âge pour les retraites, qui est de 50 ans et pour les retraites, qui est de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. M. Cadenat a promis de soutenir au parlement les revendications des ouvriers et les a engagés à faire les démarches auprès des députés qui ont des manufactures de tabac dans leurs circonscriptions.

Nouvelles de Madagascar
Marseille, 25 juin.
La correspondance particulière de Madagascar arrivée ce matin par « Le Melbourne » nous apporte les nouvelles suivantes :
Tananarive, 28 mai.
Des réunions hippiques extrêmement brillantes ont eu lieu du 21 au 24 mai sur l'hippodrome de Mahamasina à Tananarive ; elles ont compris une exposition chevaline permanente, des produits du pays, un concours d'équitation et de panage, par les jeunes malgaches, un concours hippique et des courses auxquelles ont pris part des concurrents européens et indigènes.
Ces réunions ont obtenu le plus vif succès. Ces diverses épreuves ont mis surtout en lumière les progrès réalisés depuis quelques années dans l'élevage à Madagascar, la monte des cavaliers malgaches, et les soins qu'ils ont epris aujourd'hui à donner à leurs chevaux.
Sur la place de Mahamasina également le sport club de Tananarive, a organisé pour la durée des fêtes une exposition des arts de la femme malgache, qui a obtenu le plus vif et le plus légitime succès. De magnifiques collections de dentelles, soie ou fils, broderies, tissus de fils, tissus de soie de Chine, de soie Betsileo, de soie d'araignée de Madagascar, d'articles de chapellerie, sparterie et vannerie, etc., ont pu être rassemblées en quelques jours et ont témoigné de la dextérité des ouvriers malgaches pour ces genres de travaux.
Dans l'intervalle des fêtes hippiques, le 23 mai, le gouverneur général a procédé en présence des autorités civiles et militaires, des consuls étrangers et d'une foule énorme d'indigènes, accourus de tous les points de l'Émyrne, à l'inauguration du buste de Jean Laborde, le français illustre, qui, il y a plus d'un demi-siècle fut le précurseur de l'établissement de notre domination à Madagascar.
Dans le discours qu'il a prononcé, le gouverneur général a rappelé la double carrière de Jean Laborde à Madagascar, comme éducateur du peuple malgache, et comme consul de France.
Pour la cérémonie on avait groupé autour du monument les quelques vieux ouvriers de Laborde, qui survivent encore. Un défilé a suivi la cérémonie.
Le « Journal Officiel » de la colonie publie un rapport extrêmement intéressant du capitaine Mouneyres, chef de service des mines à Madagascar, et de M. Baron qui ont accompli récemment une importante mission scientifique dans les régions du nord-ouest et de l'ouest de l'île. Les explorateurs ont déterminé d'une façon rigoureuse et scientifique la nature géologique des diverses régions visitées.
Au point de vue minier, ils ont reconnu dans la vallée de la Tsiribichina, des gisements paraissant renfermer des pierres précieuses, des alignements de roches anciennes d'aspect aurifère, qui semblent devoir attirer l'attention des prospecteurs. Ils ont rapporté aussi de précieuses indications sur la flore et la faune des régions qu'ils ont traversées.
Dans un article intitulé « pailles et chapecaux ». Le « Journal Officiel » de la colonie attire aussi l'attention des colons européens et des indigènes, sur le grand intérêt qu'il y a de développer la récolte des pailles et l'industrie de la chapellerie à Madagascar.

ÉTAT CIVIL
Blanchet Marie Jeanne, 33 ans, cartonniers, rue Praire, 13, née à Lyon, veuve de Victor-Louis Montaudou.

COMMUNICATIONS
ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE TREYVE. — Les anciens élèves des écoles laïques du Soleil, du Treyve et du Marais, ont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 27 courant, à 8 heures précises du soir, à l'école du Treyve, en vue de former une société fédérale d'anciens élèves.
SOCIÉTÉ DES SECCOURS MUTUELS DES ANCIENS MILITAIRES DE TUNISIE. — MM. les sociétaires sont prévenus qu'une réunion aura lieu le samedi 27 juin courant, à 9 heures du soir, au siège de la Société.
Ordre du jour : Tirage de la tombola. Réception de nouveaux membres. Versement des cotisations. Nomination d'un membre du bureau.
Vu sa grande importance, elle commencera à 9 h. 1/4 très précises ; tout sociétaire en retard sera passible d'une amende de 0 fr. 25 et chaque sociétaire absent sera amendable de 0 fr. 50.
ANCIENS SOLDATS DU 38^e DE LIGNE
L'assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, aura lieu le samedi 27 juin courant, à 8 heures et demie précises du soir, au siège de la Société, café Poncet, 5, place de l'Hôtel-de-Ville.
Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; Admissions, radiations, exclusions ; Compte-rendu moral et financier de la Société ; Proposition à faire par le Conseil concernant la limite d'âge ; Rapport de la Commission des fêtes ; Nomination des membres sortants du Conseil ; Questions diverses.
P.S. — Tous les sociétaires sont tenus d'assister à l'assemblée générale, sous peine de l'amende de UN FRANC, prévue par les statuts ; ils doivent être porteurs de la lettre de convocation, qui leur sera demandée à l'entrée.

SPECTACLES & CONCERTS
CABARET MONTMARTROIS. Café Neuf. — Tous les soirs à partir de 8 heures et demie. — Salle comble, succès mérité. — G. Stein le Maître de Céans, est toujours tel qu'il y a trois ans. — Nicholsonette rallie tous les suffrages, par sa jolie voix. — Harak à la voix puissante, interprète les œuvres classiques. — Le piano est tenu avec talent par le compositeur Lablond. — Au résumé, délicieuse soirée.
BRASSERIE HILAIRE. — Théâtre Guignol. — Adieu de la troupe Pierrot. — Semaine de clôture. — Aujourd'hui et demain, Paul et Virginie, parodie en 4 actes. — Jeudi et dimanche, matinée à 3 heures et demie. — Représentations à domicile.

CONDAMNÉS À LA CALVITIE
Il est vraiment curieux que la science soit restée si longtemps désarmée contre la calvitie.
Ainsi qu'on était arrivé à démontrer la machine humaine dans ses rouages les plus intimes, alors que ni la pulpe cérébrale, ni la fibre musculaire ou nerveuse, ni l'étoffe palpante des cellules, n'avaient plus guère de secrets, la physiologie et la pathologie des cheveux étaient restées dans l'entente et la culture rationnelle de cette toison caprice s'était enfoncée à créer.
Un homme enfin s'est rencontré qui, consacrant toute sa science et tout son art à régénérer la chevelure, a fondé de toutes pièces — on peut le dire — la thérapeutique du cuir cheveu, cet homme c'est le professeur Busch. C'est à lui qu'on est le professeur Busch. C'est lui qu'on doit la remarquable découverte des propriétés si curieuses que possède un alcaloïde du Jaborandi, le chlorhydrate de Pilocarpine, de féconder le bulbe pileux et de créer du véritable cheveu ; puis la composition si complexe de la Séve Capillaire qui porte son nom, l'unique remède efficace contre la calvitie et les affections du cuir cheveu, le seul qui soit basé sur des principes rationnels et scientifiques.

La Grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS
PERNOT
MAISON FONDÉE EN 1820
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernet
"le meilleur des desserts fins."
AMANDINE PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACQUILÈNE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petits beurres.
LEUR DES NEIGES

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.
Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900
ALCOOL DE
MENTHE RICOLES
de
CALME LE SOIF et ASSAINIT L'EAU
EXCELLENT pour les BRÛLURES et les TIGES
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Séjour le Nom de RICOLES

AVIS UTILE.
Les personnes qui font usage de Sel de Vichy ne se doutent pas des nombreuses fraudes, substitutions, imitations et contrefaçons de toutes sortes qui s'exercent sur ce produit.
Pour avoir un sel par réellement extrait de nos minérales des sources de Vichy-Etat il faut avoir soin d'exiger :
un paquet SEL VICHY-ETAT
valeur 0.10 le paquet pour un litre d'eau dans toutes les pharmacies, et portant comme marque de garantie un rond bleu avec les mots VICHY-ETAT.
On peut recevoir gratis et franco un échantillon sur demande adressée par carte postale à : 16, rue de la République à Lyon. On peut également à cette adresse se renseigner sur l'authenticité du produit dont on se sert habituellement.
Exiger partout : un paquet SEL VICHY-ETAT, 0.10

Payable 5 fr. par mois Vêtements sur mesures depuis 30 fr. — GRAND TAILLEUR 2, rue de la Bourse, Saint-Etienne
Maison principale : 58, rue Centrale, LYON.

55 ANS D'INVARIABLE SUCCÈS
SANTÉ À TOUS
rendue sans médecine, sans purge et sans frais par la délicieuse farine de santé D^r BARRY, la
Revalescière
Elle guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysentérie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, congestion, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.
Prenez dix-huit mois que j'avais une maladie d'estomac, de constipation et de vessie, ne pouvant plus digérer, ni dormir, après avoir mangé de 50 livres et avoir pris toutes sortes de médicaments, j'étais condamné par les personnes qui me connaissent. J'ai pris votre Revalescière deux fois par jour, pendant six mois ; complètement guéri, voilà 4 mois que je reprends de l'embonpoint et mes forces me reviennent malgré mes 60 ans.
10 février 1899. NANIN
La Revalescière se vend en boîte de 2 fr. 50, 4 fr. 50, 7 fr. 75.
Env. 1 franc contre mandat postal.
La vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Cie (Léon) : 14 rue de Castiglione à Paris.

Soyez Médecin, Pharmacien et Vétérinaire
par la Médecine Naturelle (les herbes, l'hygiène, le régime, l'électricité, le massage, l'hygiène, etc.), l'usage de deux grandes plantes, avec les plantes en collections naturelles, par le Dr Mandouze, docteur en sciences pharmaceutiques de l'Université de Paris, à la Faculté de Médecine de Paris, avec la collaboration de M. Coze, vétérinaire sanitaire, et de M. Lantier, de l'Académie de médecine et de plusieurs autres docteurs en médecine, vétérinaires et sciences ou lauréats de nombreuses sociétés.
Deux francs par boîte de 2.
Dépôt dans nos bureaux et à nos vendeurs.
L'imprimeur-gérant : Noël Bouchard, 40, place Marignan.